

Actu

Une semaine agricole



En images

Plus de 24 000 visiteurs au Sival

La 33^e édition du Salon des productions viticoles, arboricoles et légumières (Sival) qui se tenait à Angers du 15 au 17 janvier, aurait battu son record d'affluence, selon les premières données recueillies par ses organisateurs. "Près de 25 000 visiteurs" ont arpenté les allées du parc des expositions d'Angers, une fréquentation encore supérieure à celle de l'an dernier. Le Sival a par ailleurs signé une convention de partenariat avec le salon italien des fruits et légumes, Madrut, qui se tient chaque année en mai à Rimini (Saint-Marin, nord de l'Italie). De quoi affirmer encore les ambitions du salon à l'international, selon ses organisateurs. Le Sival a accueilli une quarantaine de nationalités cette année.



Une "flambée des coûts de production" de 30 à 40 % en mâche

Les producteurs de mâche du bassin nantais sont confrontés à un "renchérissement des techniques de production et une hausse des coûts salariaux" préfigurant "une flambée des coûts de production de l'ordre de 30 à 40 %", prévient la fédération des maraîchers nantais le 18 janvier. En cause notamment "la disparition du TODE et CICE", cite Antoine Thibierge directeur de la fédération. La fédération table ainsi sur une hausse des coûts salariaux de 30 € par mois et par saisonnier, dans un bassin qui compte "entre 12 000 et 14 000 saisonniers". Autre facteur : les temps de travail liés au désherbage "qui sont en train de flamber", en lien avec "la question des produits phytos dans son ensemble". "Le désherbage de la mâche n'est pas mécanisable". La fédération veut donc demander "à l'ensemble des opérateurs de l'ordre de prendre en compte ces nouvelles contingentes" et de "revendiquer les prix tout sur le marché de gré à gré que dans le cadre de la contractualisation".



Ils iront au Sia pour la finale

La remise des prix du concours départemental de la Mayenne de jugement d'animaux par les jeunes a eu lieu mercredi 23 janvier au lycée agricole de Laval. Une vingtaine de jeunes y ont été récompensés. Les meilleurs d'entre eux représenteront le département lors des finales nationales organisées dans le cadre du Salon de l'Agriculture à Paris. En décembre, la finale départementale avait réuni près de 150 candidats (issus des établissements et de centres agricoles).

Ils vont à Paris : bovins : Rouges des prés : Clément Lelandais, Camille Hardy (suppléant Thibault Cottereau), Pimr Holstein : Clotilde Claveul, Dorian Corté, Absel Pottier, Normandie : Florian Lambert, Claire Belliard (suppl), Thibault Cottereau, Omins : Camille Carreau (suppl), Laurene Rousseau), Equins : Amélie Coanec, Flora Delanoue (suppl), Alicia Veugeots-Froel), Palmariés départemental complémentaire par race (pour lesquels il n'existe pas de concours à Paris), Omins - Rouge de l'Ouest : Camille Rousseau, Vendéens : Thibault Cottereau, Equins - Percheron : Sarah Lecocq, Selle française : Amélie Coanec.

Le chiffre

6350

De plus en plus de produits sont présentés au Concours général agricole, se ravit Benoît Tarché, son commissaire général. Au sein des 35 familles en compétition, 6 350 produits sont inscrits cette année, contre 5 800 l'an dernier. Les plus fortes croissances sont observées en produits laitiers, charcuteries, bière, miel et confitures. Une médaille entraîne une hausse de 15 à 25 % du chiffre d'affaires.

PESTICIDES

Deux Angevins déposent plainte contre le glyphosate

Deux habitants de Grézillé (Gennes-Val-de-Loire) vont déposer plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui" devant le Tribunal de grande instance de Saumur, ce vendredi 25 janvier. Une plainte qui cible tous les présidents de conseil d'administration des fabricants de glyphosate, le président de la Commission européenne, l'Anses ou encore l'Agence européenne des produits chimiques.

Florent Dekens et Henri Grevellec ont procédé à un prélèvement de leur urine à l'automne dernier. Les résultats

attestent une présence de 0,54 ng/ml et 0,71 ng/ml, un taux très faible pour ces deux militants consommateurs de produits bio.

Ces plaintes déposées annoncent le début d'une offensive anti-glyphosate menée par des associations, un peu partout en France, dont ce collectif "Campagne glyphosate 49-72" créé début décembre dernier, auquel appartiennent les deux plaignants. D'autres ont été déposées en Ariège et en Bretagne, et le mouvement pourrait bien s'étendre partout en France. "Les plaintes sont

individuelles, il faut avoir fait le prélèvement d'urine pour cela" explique le militant angevin. Le prélèvement se fait sous contrôle d'un huissier, les urines sont ensuite stérilisées et envoyées vers un laboratoire en Allemagne qui rend ses résultats d'analyses un mois plus tard.

"Ce n'est pas contre les agriculteurs que nous déposons plainte", précise Florent Dekens. Quant au choix de cibler le glyphosate plutôt que d'autres molécules, "il faut faire un choix, le glyphosate est emblématique" justifie-t-il.

Antoine Humeau

Mise sur le marché du Roundup Pro 360 annulée

Saisis en mai 2017 par le Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN) qui réclamait le retrait du Roundup 360 Pro, le tribunal administratif de Lyon a annulé, mardi 15 janvier, l'autorisation de mise sur le marché de cet herbicide commercialisé par Monsanto. "Les études scientifiques et les expériences animales montraient que le Roundup Pro 360, préparation dont la toxicité est plus importante que celle du

glyphosate, est un produit potentiellement cancérogène pour l'homme, susceptible d'être toxique pour la reproduction humaine et pour les organismes aquatiques" a estimé la justice administrative. Les juges ont mis en cause l'Anses, organisme chargé d'attribuer ces autorisations en France, estimant qu'elle avait "commis une erreur d'appréciation au regard du principe de précaution" en autorisant ce produit le 6 mars 2017. Réagissant, l'Anses "conteste toute erreur

d'appréciation" et a justifié son autorisation de mise sur le marché "au motif de sa composition strictement identique à celle du produit Typhon" (Adama), déjà autorisé et commercialisé. Pour le tribunal administratif, l'Agence aurait dû procéder à une évaluation des risques indépendamment de l'autorisation du Typhon. Cette dernière a annoncé que la vente, la distribution et l'utilisation du Roundup 360 Pro sont interdites.

En bref

Peste porcine africaine : la France pose la clôture

La pose d'une clôture en France, à quelques kilomètres à l'ouest de la frontière belge, devrait débuter le 21 janvier, a annoncé la direction générale de l'alimentation (DGAL), autour de la zone dite blanche, frontalière de la région infectée en Belgique. D'une hauteur de 1,5 m, enterrée de 50 cm, cette clôture, dont le coût est estimé à "plusieurs millions d'euros" - une partie devrait être financée par l'interprofession porcine - se situe à 6 km à l'ouest de la frontière où les Belges ont déjà entamé la construction d'une nouvelle clôture.

Bientôt une STG boeuf traditionnel en Normandie

La race normande a déposé en novembre un dossier de demande de reconnaissance pour une STG (spécificité traditionnelle garantie). L'Inao examinera le projet le 6 février. Mais l'organisme de défense du boeuf tradi-

tionnel normand, constitué le 11 janvier, affiche déjà sa confiance : son dossier présenterait tous les critères requis pour l'obtention de l'agrément. Les éleveurs veulent marquer leurs pratiques, face à une banalisation du terme "boeuf" dans la commercialisation des viandes.

Le cahier des charges reconnaîtra les mâles castrés entre 30 et 48 mois, ayant connu deux saisons de pâturage de six mois : OGM et ensilage sont interdits dans l'alimentation. Contrairement au dossier sur le lait de vache Normande, qui attend son heure, la STG boeuf traditionnel pourrait dès le début être ouvert aux éleveurs des Pays-de-la-Loire.

Le PCAE animal jusqu'au 8 mars

L'appel à projets pour le PCAE animal est ouvert. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 8 mars, en DDT. Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles soutient les investissements des exploitations : pour moderniser des bâtiments, développer une démarche agroécologique, améliorer

la performance énergétique, ou la qualité des produits, etc. Toute dépense matérielle est réalisée (y compris signature d'un devis ou d'un bon de commande, versement d'acompte) avant la date de réception du dossier mentionnée dans l'accusé réception envoyé par le guichet unique est rendue inéligible. [http://traaf.pays-de-la-loire-agriculture.gouv.fr/rubrique Appel à projets](http://traaf.pays-de-la-loire-agriculture.gouv.fr/rubrique Appel%20a%20projets)

Claude Cochonneau, président du groupe Agrica

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Claude Cochonneau (FNSEA), 61 ans, préside le Groupe Agrica. Le Sarthois, agriculteur à Marçon et président de l'APCA, succède à Pascal Lefeuve (CFE-CGC). Ce changement de gouvernance obéit au principe d'alternance paritaire régissant le groupe de protection sociale. Claude Cochonneau, entré au sein du groupe Agrica en 2001, assurait depuis 2017 la présidence du GIE Agrica Gestion et la vice-présidence du groupe Agrica. C'est d'Emmanuel Delétolle (FGA-CFDT) qui lui succède à la tête de ses deux fonctions.